

## L'agrivoltaïsme, une réponse possible aux enjeux du monde agricole

L'année 2023 a été frappée par une crise énergétique sans précédent. Elle a révélé la nécessité de développer le mixe des productions énergétiques et le besoin de retrouver notre souveraineté énergétique en France. L'année 2024, elle, a été marquée par la crise agricole témoignant d'un besoin urgent d'agir ; celle-ci ayant poussé les agriculteurs à élever leurs voix et leurs idées. La souveraineté alimentaire est d'autant plus fragilisée que les agriculteurs français le sont.

En effet, alors que ces derniers sont confrontés à des problématiques administratives et à la complexité des normes et de la PAC, ils doivent également faire face à des enjeux majeurs, tels que les conséquences du changement climatique, le renouvellement des générations, ou encore des revenus insuffisants. Une des solutions qui semble à même de répondre à ces enjeux, se présente comme une production agricole, en symbiose avec une production énergétique.

L'agrivoltaïsme est un nouveau moyen pour les agriculteurs de répondre à leurs enjeux.

Ces installations agrivoltaïques permettent, de surcroît, de revaloriser des terres agricoles non exploitées ou à faibles potentialités agronomiques. Facilitant ainsi d'avantage l'accès pour l'installation de nouveaux agriculteurs.

## L'agrivoltaïsme, une contribution réaliste aux objectifs de transition énergétique

La France s'est fixée des objectifs de développement des énergies renouvelables dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), son outil interne de pilotage de la politique énergétique. Pour le photovoltaïque, ces objectifs sont encore loin d'être atteints, comme le montre le diagramme suivant :



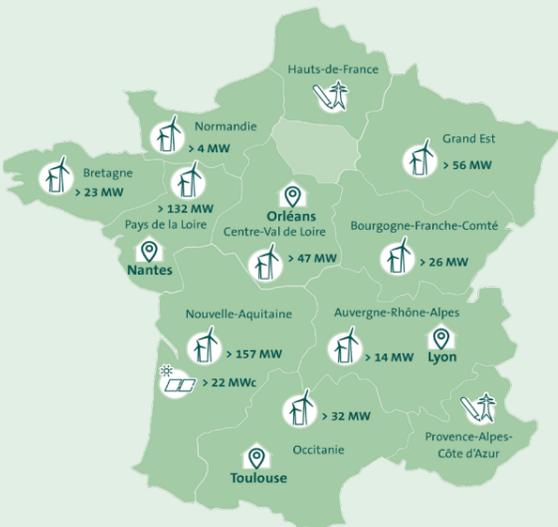
L'objectif de la transition énergétique engagée par le gouvernement est de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et d'électrifier nos usages.

La France a besoin d'accélérer le développement des énergies renouvelables pour sa souveraineté, sa compétitivité, sa réindustrialisation et pour la protection du pouvoir d'achat des Français.

Sources : Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE

## ABO Energy en France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe des projets d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



487 MW développés et construits  
122 MW en construction ou prêts à construire



> 1,6 GW projets en développement

## Contacts

Responsable du projet :  
Camille Gazon  
Tél. : 06.79.95.64.02  
camille.gazon@aboenergy.com

Sébastien Drufin  
Tél. : 06.42.60.34.93  
sebastien.drufin@aboenergy.com

Responsable de projets Dialogue Territorial :  
Anne-Cécile Cotard  
anne-cecile.cotard@aboenergy.com

ABO Energy  
[www.aboenergy.fr](http://www.aboenergy.fr)

# Projet agrivoltaïque de Coudroy

Synergie entre activité agricole et production d'énergie renouvelable



## Bulletin d'information n°3 - Février 2025

Madame, Monsieur,

La société ABO Energy (anciennement ABO Wind) œuvre depuis près de 2 ans à l'élaboration d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Coudroy.

En mai 2023, un premier bulletin avait été diffusé pour annoncer le commencement du projet. Il a été suivi d'un second bulletin en février 2024 afin de revenir sur les résultats des différentes études et sur la tenue d'une concertation préalable, avant le dépôt du permis de construire. A ce jour, le permis de construire a été déposé et est en phase d'instruction. Ce présent bulletin a vocation à revenir sur les caractéristiques du projet dans sa version finale et les étapes à venir.

ABO Energy souhaite partager au travers de ce bulletin des éléments d'information. Les responsables de projet, Camille Gazon et Sébastien Drufin, sont vos interlocuteurs et vous invitent à les contacter directement pour toute interrogation relative au projet. Leurs coordonnées se trouvent au dos de ce bulletin.

## Qu'est-ce qu'un projet agrivoltaïque ?

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

L'installation agrivoltaïque permet à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole, et elle est réversible. Elle garantit à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu, et apporte des services directs à la parcelle agricole :



L'adaptation au changement climatique :

L'ombrage apporté par les panneaux photovoltaïques crée un microclimat favorable à la production agricole, limitant ainsi les impacts du changement climatique auxquels la parcelle est actuellement soumise.



La protection contre les aléas :

Les premiers retours d'expérience témoignent d'une baisse des extrêmes de températures, une protection contre les aléas météorologiques tels que le gel et la sécheresse et une diminution des besoins en eau.



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique :

- Décalage de la croissance de la prairie
- Augmentation du rendement prairial, notamment en été via la lutte contre l'évapotranspiration
- Production fourragère mieux répartie sur l'année



L'amélioration du bien-être animal :

- Protection du troupeau contre les fortes chaleurs et les prédateurs
- Réduction du besoin en abreuvement
- Meilleure production animale par rapport à une tendance locale dépendante du changement climatique

L'installation ne doit pas porter une atteinte substantielle à l'un de ces services, ou une atteinte limitée à deux de ces services.

Source : Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

ABO Energy France SARL au capital de 100.000 euros  
Siège social : 1 Rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, France  
Siren : 441 291 432

Ne pas jeter sur la voie publique

Les énergies  
renouvelables  
sont notre ADN



## Chronologie du projet

### Hiver 2022 - 2023

- Rencontres des élus et propriétaires.
- Lancement des études naturalistes : faune - flore - milieux naturels.
- Consultations des services de l'État.

### Printemps 2023

- Distribution bulletin d'information n°1.
- Lancement des études réglementaires : paysagère, préalable agricole et d'impact.

### Été 2023

- Dimensionnement du projet.

### Début 2024

- Distribution bulletin d'information n°2.
- Concertation préalable volontaire.

### Printemps 2024

- Dépôt du dossier de permis de construire en mairie de Coudroy.

### Fin 2024

- Dépôt de l'étude préalable agricole.

### Étapes à venir (dates prévisionnelles) 2025

- Instruction en CDPENAF.
- Instruction du dossier de PC par les services de l'État.
- Enquête publique.

### 2026

- Finalisation du dossier de raccordement
- Construction du parc
- Raccordement
- Mise en service

### Tout au long du projet :

- Mises à jour de la page internet du projet
- Information régulière auprès des élus, acteurs et habitants du territoire
- Maintien et pérennisation de l'activité agricole

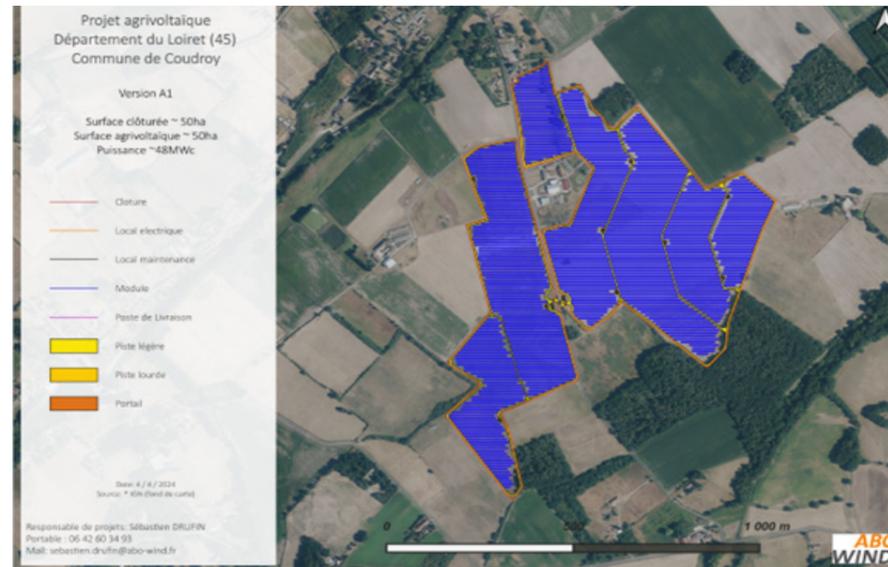
## Le projet de Coudroy

Le projet agrivoltaïque est situé sur la commune de Coudroy (45), au lieu-dit de la Ronce. Il a été initié par le propriétaire-exploitant dans une optique de diversification de son activité. Il souhaitait en effet commencer une activité d'élevage bovin combinée à une activité de production d'énergie solaire.

Initialement, la zone d'implantation potentielle, sur laquelle les études ont été élaborées, correspondait à une surface de 53,3ha.

Au regard des résultats des différentes études, cette zone a été réduite à 37ha de surface clôturée dont 34ha sous panneaux photovoltaïques.

## Évolution de la zone d'implantation du projet



Carte 1 : Zone d'implantation initiale  
Surface : 50 ha clôturés  
Puissance : 48 MWc  
Non prise en compte des enjeux

Carte 2 : Zone d'implantation déposée au permis de construire  
Surface : 37 ha clôturés dont 34ha sous panneaux  
Puissance : 31 MWc  
Energie produite : 39 000 MW/an

L'ensemble des cartes de ce bulletin sont disponibles sur simple demande mail aux responsables du projet.

Le design a évolué tout au long de l'élaboration du projet en raison de l'identification de différents enjeux paysagers, environnementaux et agricoles. Tous les enjeux identifiés ont été pris en compte lors de la réalisation du design final. Ce bulletin revient sur les enjeux évités, ayant aboutis à cette version.



## Les enjeux évités sur la zone d'étude

### Enjeux paysagers



Ecluse de Choiseaux : retrait au Nord-Ouest en raison du périmètre de protection de 500m.  
Réduction de l'impact visuel : Restauration du maillage bocager en plantant une haie arbustive tout autour du parc afin de favoriser son intégration dans le paysage. La haie de 3-4m de hauteur dissimulera la crête des rangs, eux à 3.5m. Les arbres ponctuels donneront du reliefs et de la texture aux longueurs de haies



### Enjeux environnementaux

Zone humides : retrait de 3ha pour la zone identifiée au Sud-Est et léger retrait pour la petite zone identifiée au Sud-Ouest.



### Enjeux agricoles

Portails bovins : mis en place afin de faciliter l'accès aux différents paddocks.  
Extension de la clôture au Sud-Ouest : permet de faire pâturer le cheptel sur cette parcelle en zone humide.

## Adaptation du projet photovoltaïque à l'activité agricole

Afin de pouvoir convenir à une activité agricole, le projet photovoltaïque doit modifier certains de ces composantes :

Structures photovoltaïques :

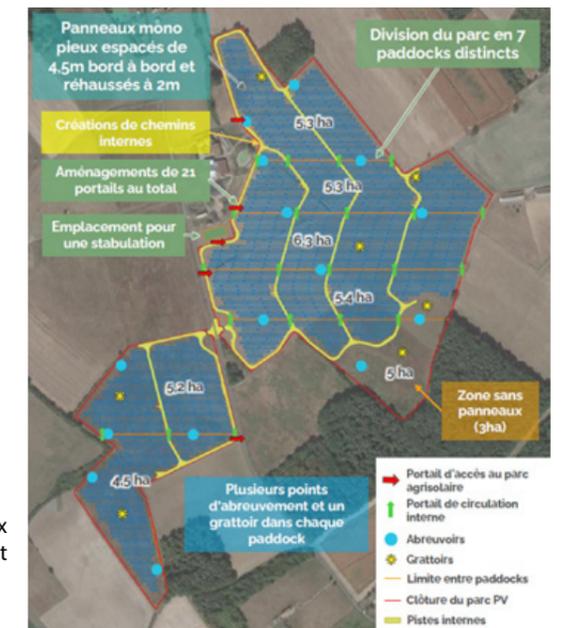
- Rehaussement des panneaux à 2m au point bas et 3,5m au point haut pour la libre circulation du cheptel ;
- Ecartement de 4,5m entre les structures pour permettre le passage des engins.

Mise en place de divers aménagements :

- Des paddocks d'environ 5ha chacun afin de mettre en place un pâturage tournant sur les parcelles ;
- 5 portails bovins, en plus des 2 portails de maintenance initialement prévus ;
- Des portails internes, entre les paddocks pour faciliter le déplacement du cheptel ;
- Des abreuvoirs répartis sur l'ensemble du parc ;
- Des grattoirs répartis sur l'ensemble du parc.

Aménagement des chemins :

- Mise en place de chemins internes pour faciliter le déplacement de l'éleveur et du cheptel ;
- Mise en place de tournières de 10m entre le bord des panneaux et la clôture pour faciliter le demi-tour des engins en bout de rangé.



## Instruction du permis de construire

Le permis de construire pour le projet agrivoltaïque de Coudroy a été déposé le 2 mai 2024, une fois l'étude d'impact finalisée. Il est en cours d'instruction à la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret. Il restait à déposer l'Etude Préalable Agricole (EPA) qui présente le projet agricole et évalue les mesures d'évitement, de réduction et de compensation de l'impact d'un tel projet sur l'activité agricole en cours.

Cette étude a été finalisée et déposée le 20 décembre 2024.

Le projet de Coudroy sera soumis à l'avis conforme de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

